



**CONVENTION DE
MISE EN PENSION
Saison de monte 2018**

(A compléter svp en lettres majuscules)

Nom & prénom du propriétaire de la jument : _____

Société : _____ N° T.V.A. : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____

Nom de la jument : _____ Date de naissance : _____

Vide

Suitée

Maiden

N° de transpondeur : _____

Etalon* : 1. _____ Etalon* : 2. _____

() Le taux de T.V.A. applicable est de 21% pour tout achat de saillie dont la mise en place sera réalisée sur place chez NV Stoeterij Zangersheide.*

1. Les frais de pension sont de € 15 T.T.C. par jour (suitée ou non-suitée). Les frais de pension ne comprennent pas l'intervention du vétérinaire et/ou les traitements médicamenteux qui seront facturés séparément.
2. Les jours d'arrivée et de départ de la jument seront facturés comme jour complet de pension.
3. Le séjour de la jument, suitée ou non-suitée, au sein de NV Stoeterij Zangersheide, est au risque du propriétaire. NV Stoeterij Zangersheide ne peut être tenue en aucun cas pour responsable de tout dommage, maladie, accident ou de tout dommage causé par des tiers survenant à la jument lors de son insémination et/ou de son stationnement au haras.
4. Je soussigné(e), autorise NV Stoeterij Zangersheide à prendre toute décision, au nom du propriétaire, relative à tout traitement médical de ladite jument en cas de maladie ou d'accident.

5. Les frais payables pour la pension, la saillie, les médicaments, seront facturés au propriétaire de la jument par Stoeterij Zangersheide NV.
6. Je soussigné(e), atteste par la présente ce qui suit : (1) que ladite jument n'a montré aucun signe de maladie infectieuse au cours des dix derniers jours ; (2) que ladite jument n'a pas été stationnée durant ces trente derniers jours dans un lieu où un cheval présentait des signes cliniques d'artérite virale ou de métrite contagieuse ; (3) que ladite jument n'a pas été saillie naturellement ces trente derniers jours. Dans le cas où les conditions précitées ne seraient pas remplies, NV Stoeterij Zangersheide refusera la mise en pension de ladite jument et ce pour la totalité de la saison de monte en cours.
7. Le cas échéant, merci de bien vouloir nous indiquer la date d'exportation de ladite jument hors CEE- Pays tiers : ___ / ___ / ___ .
8. Merci de bien vouloir nous indiquer toutes précisions concernant votre jument :
Ex. votre jument nécessite un box sur copeaux ; votre jument ne peut aller en prairie ; votre jument présente un comportement indésirable (morsure, coup de pied, se cabre, etc.) ou nécessite un traitement vétérinaire. Toute remarque relative au suivi gynécologique doit nous être également mentionnée : ex. date de poulinage, elle ovule rapidement ou elle a dernièrement avorté, etc. :

9. Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales précitées de mise en pension de ladite jument chez NV Stoeterij Zangersheide. Je déclare également avoir pris connaissance et accepter les conditions tarifaires mentionnées dans le catalogue des étalons pour la saison de monte 2018.
10. En présentant la jument à la station d'insémination du Haras Zangersheide, le propriétaire déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de saillie pour la saison de monte 2018; mentionnées dans le catalogue des étalons du Haras Zangersheide.

Bon pour accord, Lanaken, le ___ - ___ - 2018

Nom et signature du propriétaire de la jument